TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

DESIGNATION DE Mme Monique MEHL-SCHOUDER EN QUALITE DE MAGISTRAT HONORAIRE DELEGUE POUR STATUER SUR LES REQUETES PRESENTEES DANS LE CADRE DU DROIT AU LOGEMENT (DALO)

La présidente du Tribunal administratif de Nice,

Vu la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 et notamment son article 35 ;

Vu le décret n°2019-1502 du 30 décembre 2019 et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2020 fixant le montant des indemnités dues aux magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles ou d'aide à la décision ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2025 complétant la liste des magistrats administratifs honoraires prévus à l'article L.222-2-1 du code de justice administrative ;

Vu le code de justice administrative et notamment ses articles L.222-2-1 à L.222-2-3 ;

ARRETE :

Article 1er : Mme Monique MEHL-SCHOUDER est désignée en qualité de magistrat honoraire aux fins de statuer sur les litiges relatifs à la garantie du droit au logement pour une durée de trois ans.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à la magistrate ainsi désignée et au Conseil d'Etat (DRH-département de gestion des magistrats).

Fait à Nice le 12 janvier 2026

La présidente,

Marianne POUGET